



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lachute.

Date : Lundi 7 octobre 2019 à 19 heures.

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Consultations publiques
 - 3.1. Amendement du règlement de zonage 2013-739 afin d'augmenter la densité et permettre les immeubles de 8 étages dans la zone Ha-409
 - 3.2. Demande d'usage conditionnel de Rogers Communications inc. pour le lot 3 037 451 du cadastre du Québec sur l'avenue d'Argenteuil pour l'installation d'une tour autoportante de télécommunication
 - 3.3. Demandes de dérogations mineures :
 - 3.3.1. Pour les lots 3 379 421 et 3 037 663 du cadastre du Québec, 10, rue Riverview dans la zone Ha-104
 - 3.3.2. Pour le lot 4 548 002 du cadastre du Québec, 678, rue Grace dans la zone Ha-331
4. Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil tenues au cours du mois de septembre 2019 :
 - 4.1. Séance ordinaire du 3 septembre 2019
 - 4.2. Séance extraordinaire du 23 septembre 2019
5. Résumé de la correspondance d'intérêt public
6. Période d'informations et de questions
7. Administration générale :
 - 7.1. Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle
 - 7.2. Motion de félicitations à monsieur Gil Ayers
 - 7.3. Octroi de contributions financières
8. Trésorerie :
 - 8.1. Comptes à payer – Fonds d'administration et fonds d'immobilisations : Approbation des listes des comptes à payer en date du 7 octobre 2019
 - 8.2. Adoption des prévisions budgétaires 2020 de la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham/Lachute (RAEUCL)
 - 8.3. Adoption des prévisions budgétaires 2020 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM)
9. Greffe :
 - 9.1. Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020
10. Réglementation :
 - 10.1. Adoption d'un règlement modifiant le règlement 2016-786 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



10.2. Amendement du règlement de zonage 2013-739 afin d'augmenter la densité et permettre les immeubles de 8 étages dans la zone Ha-409:

10.2.1. Adoption d'un second projet de règlement

10.3. Règlement modifiant le règlement 2017-792 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour le centre-ville:

10.3.1. Avis de motion;

10.3.2. Dépôt d'un projet de règlement

10.4. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre l'usage P1 communautaire de voisinage et d'augmenter le nombre de logements à 80 dans la zone Cv-210-1:

10.4.1. Avis de motion;

10.4.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.5. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de retirer la marge avant maximum dans la zone Ag-508:

10.5.1. Avis de motion;

10.5.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

10.6. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les dispositions sur les enseignes, les fanions et les banderoles:

10.6.1. Avis de motion;

10.6.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

11. Ressources humaines :

11.1. Mise en disponibilité et adjudication du contrat pour l'achat d'un pare-feu FortiGate 201E

11.2. Nomination au poste de préposé aux prêts (Nouvel employé)

11.3. Autorisation de signer la lettre d'entente numéro SL2188_2019-04 et nomination au poste de technicien en bâtiment (Nouvel employé)

12. Travaux publics / Génie :

12.1. Autorisation de signature d'une entente relative à une demande de données géoréférencées du réseau gazier

12.2. Mandat de services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection des rues Laurier et Dupré - Étude préliminaire, plans, devis, estimations des coûts, demande de CA et surveillance des travaux (PTI 19801)

12.3. Mandat pour une étude géotechnique et environnementale dans le cadre des travaux de réfection des rues Laurier et Dupré (PTI 19801)

13. Sécurité publique / Sécurité incendie :

13.1. Dépôt du rapport mensuel du directeur de la Sécurité incendie pour le mois d'août 2019

13.2. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

13.3. Demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec - Programme de soutien des actions de préparation aux sinistres - Sécurité civile - Volet 3

13.4. Entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil concernant la fourniture de services spécialisés pour les sauvetages nautiques



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

14. Urbanisme :

14.1. Dépôt du rapport des permis et inspections du mois d'août 2019

14.2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 septembre 2019

14.3. Adoption de la résolution concernant le Règlement numéro 2015-768 sur les PPCMOI - zone Cm-211-4 – lot 2 624 030 du cadastre du Québec (rue de Chatham)

14.4. Cession du lot 6 340 093 du cadastre du Québec appartenant à Les Investissements Bernard Guay inc. en faveur de la Ville de Lachute

14.5. Dossier des inondations printanières 2019 – Acceptation de cession de terrains – 957, rue Jones – lots 3 039 747, 3 040 772 et 3 040 774 du cadastre du Québec

14.6. Dossier des inondations printanières 2019 – Acceptation de cession de terrain – 412, rue Filion – lot 3 038 527 du cadastre du Québec

15. Loisirs :

15.1. Rejet des soumissions concernant les travaux de réfection de toitures dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale

15.2. Rejet des soumissions concernant le mandat de services professionnels en architecture pour la coordination et la surveillance des travaux de réfection de toitures dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie

15.3. Autorisation de signature d'une entente avec le Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil pour des services d'intervention dans le cadre du projet de la prévention de la criminalité sur le territoire lachutois

15.4. Autorisation d'utiliser le parc Barron pour la « Nuit des sans-abris 2019 »

15.5. Proclamation de la Semaine des bibliothèques publiques 2019

15.6. Appui au Cercle des Fermières de Lachute

16. Affaires diverses :

17. Deuxième période de questions

18. Levée de la séance



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Présences :

Le maire Monsieur Carl Péloquin, Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges, Messieurs les conseillers, Patrick Cadieux, Serge Lachance, Alain Lanoue, Hugo Lajoie et Denis Richer formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général et M^e Lynda-Ann Murray, directrice des Affaires juridiques et greffière de la Ville.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance régulièrement ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

VU la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil aux fins de la présente séance; il est :

337-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux et résolu

Que l'ordre du jour proposé soit adopté avec les modifications suivantes :

Le titre du point 14.5 doit se lire ainsi qu'il suit :

« Dossier des inondations printanières 2019 – Acceptation de cession de terrains – 957, rue Jones – lots 3 039 747, 3 040 772 et 3 040 774 du cadastre du Québec »;

Le point 16.1. est ajouté :

« 16.1. Autorisation de signature de l'entente d'échange de terrains entre la Ville de Lachute et Cascades Canada ULC ».

-Adopté

3. Consultations publiques

3.1. Amendement du règlement de zonage 2013-739 afin d'augmenter la densité et permettre les immeubles de 8 étages dans la zone Ha-409

Le maire explique le projet de règlement et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection au projet de règlement, le tout suite à l'avis publié à cette fin le 13 septembre 2019. Des questions sont posées par des personnes présentes auxquelles le maire donne l'information requise.

3.2. Demande d'usage conditionnel de Rogers Communications inc. pour le lot 3 037 451 du cadastre du Québec sur l'avenue d'Argenteuil pour l'installation d'une tour autoportante de télécommunication

Le maire résume la demande d'usage conditionnel et il y a eu, séance tenante, des oppositions et objections à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin le 13 septembre 2019. Des questions sont posées et des commentaires sont



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

émis par des personnes présentes auxquelles le maire donne l'information requise.

3.3. Demandes de dérogations mineures :

3.3.1. Pour les lots 3 379 421 et 3 037 663 du cadastre du Québec, 10, rue Riverview dans la zone Ha-104

Le maire résume la demande de dérogation mineure et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin, en date du 13 septembre 2019.

3.3.2. Pour le lot 4 548 002 du cadastre du Québec, 678, rue Grace dans la zone Ha-331

Le maire résume la demande de dérogation mineure et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin, en date du 13 septembre 2019.

4. Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil tenues au cours du mois de septembre 2019 :

4.1. Séance ordinaire du 3 septembre 2019

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence; il est :

338-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 soit approuvé tel que présenté.

-Adopté

4.2. Séance extraordinaire du 23 septembre 2019

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence; il est :

339-10-2019

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance et résolu

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019 soit approuvé tel que présenté.

-Adopté



5. Résumé de la correspondance d'intérêt public

Aucune correspondance depuis la séance ordinaire du 3 septembre 2019.

6. Période d'informations et de questions

Suite à l'annonce de la fermeture d'Agropur à Lachute en août 2020, le maire informe la population que la Ville souhaite rencontrer les dirigeants de l'entreprise pour discuter avec cette dernière d'un possible changement d'orientation et à défaut, le maire mentionne que des efforts seront mis de l'avant avec la MRC et Emploi Québec pour aider les employés à trouver un autre emploi. De plus, le maire fait le point sur les pannes d'électricité des derniers mois dans le secteur ouest de la Ville.

Monsieur le maire cède la parole à monsieur le conseiller Hugo Lajoie pour lui permettre de féliciter l'entreprise Réception Campbell pour ses 60 ans d'existence ainsi que madame Lucie Rossignol du Cercle des fermières de Lachute pour sa reconnaissance comme bénévole aînée de l'année.

Par la suite, le maire déclare ouverte la période de questions pour les personnes présentes à la séance. Diverses questions ont été formulées, auxquelles le maire et les membres du Conseil ont apporté les réponses jugées utiles, la greffière prenant note de ces interventions afin de les référer aux personnes concernées pour fins de vérifications et suivi utile, le cas échéant. La période de questions est ensuite close.

7. Administration générale :

7.1. Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle

Le rapport du directeur général de la Ville concernant l'avancement des contrats depuis la séance ordinaire du 3 septembre 2019 est déposé en séance.

7.2. Motion de félicitations à monsieur Gil Ayers

CONSIDÉRANT l'implication de monsieur Gil Ayers au sein du conseil d'administration de la Fondation de l'hôpital d'Argenteuil depuis 15 ans et qu'il en a été le président au cours des 10 dernières années;

CONSIDÉRANT que, pendant sa présidence, une campagne majeure de financement s'est tenue de 2013 à 2018, en collaboration avec le Dr. David Mutch et monsieur Guy Marier, et que ladite campagne a permis d'amasser la somme de 2,2 M\$;

CONSIDÉRANT que cette campagne de financement a permis, entre autres, les réalisations majeures suivantes : achat de plusieurs nouveaux équipements indispensables en imagerie médicale (deux échographes, un tomodensitomètre, et un radiofluoroscope) et achat de nouveaux équipements en inhalothérapie et en cardiologie, modernisation des équipements du bloc opératoire, mise sur pied



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

de la Clinique Agir Santé, achat de lits électriques pour le CHSLD, amélioration des services et équipements en hématologie-oncologie;

En conséquence; il est:

340-10-2019

Proposé par Monsieur le maire Carl Péloquin
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu

QUE le Conseil municipal félicite monsieur Gil Ayers pour sa grande implication au sein du conseil d'administration de la Fondation de l'hôpital d'Argenteuil pendant 15 ans et, plus spécifiquement, à titre de président au cours des 10 dernières années;

QUE le Conseil municipal en profite pour souhaiter bonne chance au nouveau président de la Fondation, monsieur Éric Poulin dans l'exercice de ses nouvelles fonctions au sein du conseil d'administration de ladite Fondation.

-Adopté

7.3. Octroi de contributions financières

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a reçu des demandes d'aide financière provenant de divers individus et/ou organismes de son milieu;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a étudié ces demandes lors des caucus tenus les 23 septembre et 7 octobre 2019;

CONSIDÉRANT les dispositions législatives habilitantes et la volonté du Conseil municipal de promouvoir et soutenir des initiatives artistiques, sportives, culturelles, sociales et communautaires de son milieu et/ou impliquant des citoyens de sa municipalité;

CONSIDÉRANT que ces projets répondent aux actions 29 et 32 du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « Encourager les initiatives privées et publiques en culture » et « Appuyer les associations sportives et de loisirs »;

En conséquence; il est:

341-10-2019

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
et résolu

Que le Conseil municipal accorde une aide financière, ponctuelle et non récurrente, aux organismes, individus et projets suivants à même le poste « réceptions et dons/législation » (02-110-00-493) :

- 200 \$ à l'Ensemble vocal Hémiole dans le cadre de la saison 2019-2020;
- 200 \$ au Centre aux Sources d'Argenteuil dans le cadre d'une campagne de levée de fonds par le biais d'un souper bénéfique le 22 octobre 2019 au Resto Bar le Top Shot;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil municipal accorde une aide financière, ponctuelle et non récurrente, aux organismes, individus et projets suivants à même le poste « frais de représentation/législation » (02-110-00-320) :

- 8 billets au Centre aux Sources d'Argenteuil dans le cadre d'une campagne de levée de fonds par le biais d'un souper bénéfice le 22 octobre 2019 au Resto Bar le Top Shot;
- 2 billets à la Fondation de l'hôpital d'Argenteuil pour un spectacle bénéfice de Meredith and the Soul Marshalls le vendredi 11 octobre 2019 à 20 h à la salle de réception des Laurentides;
 - Les billets pour ces événements seront distribués par le Conseil municipal selon les disponibilités des élus, des employés ou de toute autre personne à qui ils seront remis, lesquels élus, employés ou autres personnes pourront être accompagnés de leur conjoint.

Que le Conseil municipal accorde une aide financière, ponctuelle et non récurrente, aux organismes, individus et projets suivants à même le poste « soutien au bénévolat/loisirs » (02-701-10-972) :

- 2 069,55 \$ à l'Association de baseball mineur de Lachute-Argenteuil cette contribution correspondant aux frais de location du terrain de balle du parc Richelieu pour la tenue de 3 tournois de balle molle du 14 au 16 juin, du 12 au 14 juillet et du 27 au 29 septembre 2019 au profit de l'Association;

Que le Conseil municipal accorde une aide financière, ponctuelle et non récurrente, aux organismes, individus et projets suivants à même le poste « soutien au développement social et communautaire/loisirs » (02-701-10-973) :

- 10 000 \$ au Centre d'entraide d'Argenteuil dans le cadre de la Guignolée 2019.

-Adopté

8. Trésorerie :

**8.1. Comptes à payer – Fonds d'administration et fonds d'immobilisations :
Approbation des listes des comptes à payer en date du 7 octobre 2019**

CONSIDÉRANT les listes des comptes à payer en date du 7 octobre 2019, et autres listes auxiliaires telles que déposées par la trésorière adjointe par intérim de la Ville;

En conséquence; il est :

342-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que les comptes à payer soient approuvés tels que présentés pour des montants de 3 175 077,30 \$ et de 1 341 334,61 \$ payables respectivement par les fonds d'administration et d'immobilisations.

-Adopté



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

8.2. Adoption des prévisions budgétaires 2020 de la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham/Lachute (RAEUCL)

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute est partie à l'entente constituant la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham/Lachute (RAEUCL) relative à la gestion des eaux usées;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes concernant l'adoption du budget de la RAEUCL par au moins deux tiers des membres;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires proposées par la RAEUCL pour l'année 2020 selon ses résolutions numéros 3-09-19 et 4-09-19 adoptées le 26 septembre 2019;

En conséquence; il est :

343-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer et résolu

Que la Ville de Lachute approuve et adopte, selon les objets, montants et modalités du document produit, le programme triennal d'immobilisations de la RAEUCL pour les années financières 2020, 2021 et 2022 pour la somme de 2 548 000 \$, tel qu'approuvé par la résolution numéro 3-09-19 adoptée à l'unanimité le 26 septembre 2019 par la RAEUCL et réparti annuellement comme suit :

- Pour l'année 2020 : 1 120 000 \$
- Pour l'année 2021 : 1 268 000 \$
- Pour l'année 2022 : 160 000 \$

Que la Ville de Lachute approuve et adopte les prévisions budgétaires de fonctionnement pour l'année 2020 de la RAEUCL, au montant de 1 149 100 \$ pour les revenus, de même que pour les charges et affectations, telles qu'approuvées par la résolution numéro 4-09-19 adoptée le 26 septembre 2019 par la RAEUCL.

-Adopté

8.3. Adoption des prévisions budgétaires 2020 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM)

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute est partie à l'entente constituant la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) relative à la gestion des déchets;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes concernant l'adoption du budget de la RIADM par au moins deux tiers des membres;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires proposées par la RIADM pour l'année 2020 selon sa résolution numéro 6-09-19 adoptée le 19 septembre 2019;

En conséquence; il est :

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



344-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
et résolu

Que la Ville de Lachute approuve et adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2020 de la RIADM, au montant de 4 496 646 \$ pour les revenus, de même que pour les charges et affectations, telles qu'approuvées par la résolution numéro 6-09-19 adoptée le 19 septembre 2019 par la RIADM.

-Adopté

9. Greffe :

9.1. Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020

CONSIDÉRANT les articles 319 et 320 de la Loi sur les cités et villes, lesquels prévoient notamment que le Conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires et fixer le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence; il est :

345-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
et résolu

Que le Conseil municipal adopte le calendrier suivant comme étant les jours fixés pour la tenue des séances ordinaires pour l'année 2020, lesquelles débutent à 19 heures:

13 janvier	6 juillet
3 février	3 août
2 mars	8 septembre
6 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 ^{er} juin	7 décembre

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10. Réglementation :

10.1. Adoption d'un règlement modifiant le règlement 2016-786 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes et le dépôt d'un projet de règlement le 23 septembre 2019;

En conséquence; il est :

346-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer et résolu

Que le règlement intitulé : « **Règlement modifiant le règlement 2016-786 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes** », soit adopté sous le numéro **2019-786-4**.

-Adopté

10.2. Amendement du règlement de zonage 2013-739 afin d'augmenter la densité et permettre les immeubles de 8 étages dans la zone Ha-409:

10.2.1. Adoption d'un second projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 3 septembre 2019 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue séance tenante;

En conséquence; il est :

347-10-2019

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance et résolu

Que le Conseil municipal adopte un second projet de règlement intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'augmenter la densité et permettre les immeubles de 8 étages dans la zone Ha-409** », version du 26 août 2019.

-Adopté

10.3. Règlement modifiant le règlement 2017-792 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour le centre-ville:

10.3.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Serge Lachance à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé et adopté un projet de règlement modifiant le règlement 2017-792 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour le centre-ville et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.



10.3.2. Dépôt d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 octobre 2019, Monsieur le conseiller Hugo Lajoie dépose, lors de la présente séance, le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement 2017-792 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour le centre-ville », version du 24 septembre 2019, qui sera adopté à une séance subséquente.

10.4. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre l'usage P1 communautaire de voisinage et d'augmenter le nombre de logements à 80 dans la zone Cv-210-1:

10.4.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Denis Richer à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé et adopté un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre l'usage P1 communautaire de voisinage et d'augmenter le nombre de logements à 80 dans la zone Cv-210-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.4.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 7 octobre 2019 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

348-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre l'usage P1 communautaire de voisinage et d'augmenter le nombre de logements à 80 dans la zone Cv-210-1 », version du 30 septembre 2019.

-Adopté

10.5. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de retirer la marge avant maximum dans la zone Ag-508:

10.5.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé et adopté un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de retirer la marge avant maximum dans la zone Ag-508 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

10.5.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 7 octobre 2019 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

349-10-2019

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de retirer la marge avant maximum dans la zone Ag-508 », version du 30 septembre 2019.

-Adopté

10.6. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les dispositions sur les enseignes, les fanions et les banderoles:

10.6.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Serge Lachance à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé et adopté un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les dispositions sur les enseignes, les fanions et les banderoles et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.6.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 7 octobre 2019 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

350-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les dispositions sur les enseignes, les fanions et les banderoles », version du 30 septembre 2019.

-Adopté

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



11. Ressources humaines :

11.1. Mise en disponibilité et adjudication du contrat pour l'achat d'un pare-feu FortiGate 201E

CONSIDÉRANT que le pare-feu actuel est désuet et que celui-ci doit être remplacé puisqu'il ne répond plus aux standards de qualité en matière de sécurité informatique;

CONSIDÉRANT que le nouveau pare-feu permettra de faciliter la gestion de la sécurité informatique pour les stations d'eaux usées;

CONSIDÉRANT les besoins grandissants en sécurité au niveau du réseau informatique de la Ville de Lachute;

CONSIDÉRANT les recherches de prix effectuées et la recommandation du technicien en technologie de l'information;

CONSIDÉRANT que ce projet est inscrit au PTI 2019-2020-2021 sous le numéro 19103;

CONSIDÉRANT la Politique de capitalisation des immobilisations de la Ville de Lachute datée du 10 avril 2008;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que cet achat répond à l'action 61 du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « Déployer des solutions informatiques adaptées et des outils performants en vue d'optimiser les processus de gestion et d'améliorer les prises de décisions »;

En conséquence; il est :

351-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
et résolu

Que le Conseil municipal autorise la mise en disponibilité d'une somme de 6 600 \$ en provenance du fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans par le fonds d'administration;

Que le Conseil municipal adjuge à la compagnie Précicom Technologies inc., située au 233, boulevard Frontenac Ouest, Suite 400 à Thetford Mines G6G 6K2, le contrat pour l'achat du pare-feu FortGate 201E, au montant de 6 245,00 \$, taxes en sus.

-Adopté



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

11.2. Nomination au poste de préposé aux prêts (Nouvel employé)

CONSIDÉRANT la vacance du poste régulier de préposé aux prêts à la suite du renoncement de l'employée # 25000690 au cours de sa période d'essai, tel que le permet la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT l'affichage interne dudit poste du 4 au 11 septembre 2019, conformément à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les résultats de l'affichage interne, nécessitant de procéder à un recrutement externe;

CONSIDÉRANT l'affichage externe dudit poste du 4 au 20 septembre 2019, ainsi que les candidatures obtenues;

CONSIDÉRANT les entrevues individuelles effectuées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection et les discussions tenues avec la candidate retenue;

En conséquence; il est:

352-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux et résolu

Que le Conseil municipal nomme madame Kendy Murillo, employée col blanc régulière à l'essai, en vertu des termes et des conditions définis dans la convention collective de travail entre la Ville de Lachute et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2188 des employés cols blancs et que son entrée en fonction soit fixée le ou vers le 8 octobre 2019;

Que le Conseil municipal autorise l'embauche de madame Kendy Murillo dans la fonction de préposée aux prêts lorsque celle-ci aura complété avec succès la période d'essai de cinq cent vingt (520) heures de travail, et ce, à la suite d'une recommandation favorable du directeur des Ressources humaines et du directeur des Loisirs, culture et vie communautaire.

-Adopté

11.3. Autorisation de signer la lettre d'entente numéro SL2188_2019-04 et nomination au poste de technicien en bâtiment (Nouvel employé)

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Christian Robillard, employé régulier et titulaire du poste d'aide-technique en génie civil et bâtiment, prévu au mois de décembre 2019;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de modifier la description de ce poste, de sorte que les tâches correspondent plus adéquatement aux responsabilités attribuables à cette fonction et qu'elles répondent davantage aux besoins opérationnels du service;

CONSIDÉRANT l'article 23 de la convention collective des cols blancs (2019-2023), qui prévoit que lorsque la Ville crée une nouvelle fonction, l'évaluation

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



salariale ainsi que le descriptif du poste doivent être soumis à un processus d'évaluation paritaire;

CONSIDÉRANT l'évaluation de cette nouvelle fonction, ainsi que la classe salariale fixée par les parties;

CONSIDÉRANT la nécessité d'augmenter le nombre d'heures de travail à ce poste, afin que l'horaire réponde davantage aux besoins du service;

CONSIDÉRANT les affichages de poste internes et externes effectués à l'occasion du recrutement de ce poste;

CONSIDÉRANT les entrevues individuelles effectuées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les parties;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection et les discussions tenues avec le candidat retenu;

En conséquence; il est:

353-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal autorise le directeur général, le directeur des Ressources humaines ainsi que la conseillère, Ressources humaines, à signer la lettre d'entente numéro SL2188_2019-04 intitulée « Création du poste régulier de Technicien en bâtiment » à intervenir entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2188 (cols blancs);

Que le Conseil municipal nomme monsieur Jean-François Hébert, employé col blanc régulier à l'essai, en vertu des termes et des conditions définis dans la convention collective de travail entre la Ville de Lachute et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2188 des employés cols blancs et que son entrée en fonction soit fixée le ou vers le 21 octobre 2019;

Que le Conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Jean-François Hébert dans la fonction de technicien en bâtiment lorsque celui-ci aura complété avec succès la période d'essai de cinq cent vingt (520) heures de travail, et ce, à la suite d'une recommandation favorable du directeur des Ressources humaines et de la directrice du Génie.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

12. Travaux publics / Génie :

12.1. Autorisation de signature d'une entente relative à une demande de données géoréférencées du réseau gazier

CONSIDÉRANT la demande de la Direction du génie à Énergir S.E.C. pour obtenir les données géoréférencées du réseau gazier sur le territoire de la Ville de Lachute;

CONSIDÉRANT que ces données seront ajoutées à la base de données de la Ville et serviront lors de la planification et la réalisation de travaux futurs;

En conséquence; il est:

354-10-2019

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance et résolu

Que le Conseil municipal autorise la signature de l'entente avec Énergir S.E.C. relative à la demande de données géoréférencées du réseau gazier sur le territoire de la Ville de Lachute;

Que le Conseil municipal autorise madame Lilia Tighilet, directrice du Génie, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Lachute.

-Adopté

12.2. Mandat de services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection des rues Laurier et Dupré - Étude préliminaire, plans, devis, estimations des coûts, demande de CA et surveillance des travaux (PTI 19801)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public du 30 août 2019 pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection des rues Laurier et Dupré - Étude préliminaire, plans, devis, estimations des coûts, demande de CA et surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 19 septembre 2019;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 30 septembre 2019;

CONSIDÉRANT la somme disponible à l'excédent affecté - Études et avants-projets;

CONSIDÉRANT que le processus d'adoption d'un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux sera amorcé suite à l'étude préliminaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice du Génie;

En conséquence, il est :

355-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil municipal mandate EFEL Experts-conseils inc., située au 835, montée Masson, bureau 201, Terrebonne QC J6W 2C7, pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection des rues Laurier et Dupré comme suit :

- 25 100 \$, taxes en sus, pour la préparation de l'étude préliminaire, plans, devis, estimations des coûts, demande de CA, appel d'offres et analyse des soumissions et que cette dépense soit pourvue par une affectation de l'excédent affecté – Études et avant-projets;
- 39 700 \$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux conditionnellement à l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux, le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à l'autorisation du Génie de commencer cette étape.

-Adopté

12.3. Mandat pour une étude géotechnique et environnementale dans le cadre des travaux de réfection des rues Laurier et Dupré (PTI 19801)

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée;

CONSIDÉRANT l'offre de prix de la compagnie Groupe ABS, reçue le 2 octobre 2019, au montant de 18 677 \$, avant taxes;

CONSIDÉRANT la somme disponible à l'excédent affecté - Études et avants-projets;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice du Génie;

En conséquence, il est :

356-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer et résolu

Que le Conseil municipal mandate Groupe ABS, située au 20, rue Émilien-Marcoux, bureau 110 à Blainville, Qc J7C 0B5, pour une étude géotechnique et environnementale dans le cadre des travaux de réfection des rues Laurier et Dupré, au montant de 18 677 \$, taxes en sus et que cette dépense soit pourvue par une affectation de l'excédent affecté - Études et avants-projets.

-Adopté

13. Sécurité publique / Sécurité incendie :

13.1. Dépôt du rapport mensuel du directeur de la Sécurité incendie pour le mois d'août 2019

Monsieur le maire résume le rapport du directeur de la Sécurité incendie pour le mois d'août 2019 et il est déposé au Conseil.



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

13.2. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute prévoit compléter la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et de huit (8) pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Argenteuil en conformité avec l'article 6 du Programme;

CONSIDÉRANT la planification d'une formation en désincarcération pour le cheminement de formation des recrues;

CONSIDÉRANT la planification d'une formation d'opérateur d'autopompe pour le cheminement de formation des recrues;

CONSIDÉRANT la formation de nouveaux pompiers sur l'équipe spécialisée en sauvetage vertical et en espace clos pour intervenir en situation d'urgence sur le territoire de la Ville de Lachute et le territoire des municipalités voisines;

CONSIDÉRANT le maintien des acquis des pompiers pour l'équipe de sauvetage vertical et espace clos;

CONSIDÉRANT la recertification des pompiers pour leur compétence en premiers soins d'urgence;

En conséquence; il est:



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

357-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et la transmission de cette demande à la MRC d'Argenteuil;

Que le Conseil municipal autorise le directeur de la Sécurité incendie ou son directeur adjoint à transmettre les informations pertinentes à la MRC d'Argenteuil, le cas échéant.

-Adopté

13.3. Demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec - Programme de soutien des actions de préparation aux sinistres - Sécurité civile - Volet 3

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute souhaite se prévaloir du Volet 3 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'action 48 du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « Optimiser les pratiques en matière de sécurité civile »;

En conséquence; il est:

358-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 91 000 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

Que le Conseil confirme que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 91 000 \$, pour un projet qui totalise un investissement global de 182 000 \$ en sécurité civile;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil autorise monsieur Alain St-Jacques, directeur de la Sécurité incendie, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements annexés et engagements qu'il contient sont exacts;

Que le Conseil atteste avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et;

Que le Conseil s'engage à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

-Adopté

13.4. Entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil concernant la fourniture de services spécialisés pour les sauvetages nautiques

CONSIDÉRANT les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et les articles 569 et suivants du *Code municipal* concernant les ententes intermunicipales;

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Lachute en matière de services spécialisés en sauvetages nautiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil est en mesure de fournir les services spécialisés en sauvetages nautiques à la Ville de Lachute;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les parties et le projet d'entente intermunicipale établissant la fourniture de services spécialisés pour les sauvetages nautiques;

En conséquence; il est:

359-10-2019

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance et résolu

Que le Conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale entre la Ville de Lachute et la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil établissant la fourniture de services spécialisés pour les sauvetages nautiques, version du 26 septembre 2019.

-Adopté

14. Urbanisme :

14.1. Dépôt du rapport des permis et inspections du mois d'août 2019

Monsieur le maire résume le rapport des permis et inspections pour le mois d'août 2019 et il est déposé au Conseil.

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



14.2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 septembre 2019

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal de la séance régulière tenue le 11 septembre 2019;

CONSIDÉRANT les demandes de dérogation mineure pour le 678, rue Grace et le 10, rue Riverview ;

CONSIDÉRANT les consultations publiques tenues séance tenante concernant ces demandes;

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation de PIIA pour le 290, route 329; le 1083, chemin de la Côte et le 560, 607 et 674, rue Principale;

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel pour le 400, avenue d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT les demandes de modification au règlement de zonage pour le 901, route Principale et le 70, avenue de la Providence;

En conséquence; il est :

360-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
et résolu

Que le Conseil municipal entérine les recommandations incluses au procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 septembre 2019.

-Adopté

14.3. Adoption de la résolution concernant le Règlement numéro 2015-768 sur les PPCMOI - zone Cm-211-4 – lot 2 624 030 du cadastre du Québec (rue de Chatham)

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) déposé par monsieur Daniel Montpetit à l'égard de l'immeuble constitué du lot 2 624 030 du cadastre du Québec et situé sur la rue Chatham;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 31 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que la problématique touche un seul terrain sur la rue Chatham;

CONSIDÉRANT que les résidences sont interdites dans la zone Cm-211-4, qu'il n'y a pas d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts et qu'il y a déjà 2 résidences de présentes sur cette rue;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT qu'il est possible de construire d'un seul côté de la rue à cause de la présence du viaduc;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible de desservir ce secteur avec les infrastructures d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères d'évaluation du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2015-768;

En conséquence; il est :

361-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
et résolu

Que le Conseil municipal décrète par la présente résolution, selon les autorisations et les conditions ci-dessous et malgré la réglementation applicable, ce qui suit, à savoir :

D'autoriser pour l'immeuble constitué du lot 2 624 030 du cadastre du Québec et situé sur la rue Chatham :

- La construction d'une résidence unifamiliale avec logement accessoire;
- La construction d'un bâtiment accessoire de 3,66 mètres par 3,66 mètres;
- La construction d'un garage détaché de 9,14 mètres par 9,75 mètres;
- La mise en place d'une installation septique et d'un puits.

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

Les portes de garage devront être de la même couleur que les ouvertures du bâtiment principal, soit noir.

- La hauteur du garage détaché ne devra pas excéder 4,5 mètres de hauteur;
- Le logement accessoire ne devra pas avoir une superficie de plus de 60 mètres carrés.

Que la présente autorisation donnée par le Conseil municipal ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Le tout s'apparentant aux plans qui sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

-Adopté

14.4. Cession du lot 6 340 093 du cadastre du Québec appartenant à Les Investissements Bernard Guay inc. en faveur de la Ville de Lachute

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a aménagé une piste multi-fonctionnelle asphaltée sur le lot 6 023 891 du cadastre du Québec;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT que suite à des travaux d'arpentage dans le secteur, l'arpenteur-géomètre a relevé qu'une partie de ladite piste a été aménagée sur une partie des anciens lots 6 293 896 et 6 293 897 du cadastre du Québec, propriété des Investissements Bernard Guay inc.;

CONSIDÉRANT que le propriétaire est disposé à céder à la Ville la partie de terrain où il y a un empiètement de la piste;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute s'engage à payer les frais notariés et d'arpentage relatifs à la cession du terrain connu comme étant le lot 6 340 093 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute s'engage à installer une clôture en bordure de la piste à ses frais;

En conséquence; il est :

362-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal accepte la cession du lot 6 340 093 du cadastre du Québec appartenant à Les Investissements Bernard Guay inc en faveur de la Ville de Lachute pour une superficie d'environ 137,9 mètres carrés, le tout sans considération;

Que les frais notariés et d'arpentage relatifs à la cession du terrain soient à la charge de la Ville;

Qu'une clôture soit installée aux frais de la Ville en bordure de la piste;

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer la documentation conséquente.

-Adopté

14.5. Dossier des inondations printanières 2019 – Acceptation de cession de terrains – 957, rue Jones – lots 3 039 747, 3 040 772 et 3 040 774 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT les inondations qui se sont produites sur le territoire de la Ville de Lachute au printemps 2019;

CONSIDÉRANT la déclaration d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) par le Gouvernement du Québec sur le territoire de la Ville de Lachute par le décret 817-2019 publié dans la Gazette officielle du Québec le 15 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT qu'en obtenant l'allocation de départ, le sinistré doit céder à la Ville de Lachute les terrains sur lesquels le bâtiment principal et ses dépendances doivent être démolis;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite que la procédure de cession de terrains soit accélérée afin d'aider le sinistré à obtenir rapidement son allocation de départ;

En conséquence; il est :

363-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu

Que le Conseil municipal autorise la cession de terrains connus comme étant les lots 3 039 747, 3 040 772 et 3 040 774 du cadastre du Québec (957 rue Jones) en faveur de la Ville de Lachute pour la somme de 1 \$, après que le cessionnaire ait réalisé toutes les conditions nécessaires pour se prévaloir de l'allocation de départ, notamment d'avoir obtenu un permis de démolition et d'avoir effectué les travaux requis, le tout, tel que décrit au Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents 2019 du Ministère de la Sécurité publique;

Que le tout soit conditionnel à la vérification des titres de propriétés, servitudes et autres charges affectant les titres de propriété et que l'état de la propriété soit acceptable et satisfaisant pour la Ville de Lachute;

Que les frais notariés et d'arpentage, le cas échéant, soit à la charge du cédant et que le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis aux fins des présentes.

-Adopté

14.6. Dossier des inondations printanières 2019 – Acceptation de cession de terrain – 412, rue Filion – lot 3 038 527 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT les inondations qui se sont produites sur le territoire de la Ville de Lachute au printemps 2019;

CONSIDÉRANT la déclaration d'une zone d'intervention spéciale (ZIS) par le Gouvernement du Québec sur le territoire de la Ville de Lachute par le décret 817-2019 publié dans la Gazette officielle du Québec le 15 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence;

CONSIDÉRANT qu'en obtenant l'allocation de départ, le sinistré doit céder à la Ville de Lachute le terrain sur lequel le bâtiment principal et ses dépendances doivent être démolis;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite que la procédure de cession de terrain soit accélérée afin d'aider le sinistré à obtenir rapidement son allocation de départ;

En conséquence; il est :

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



364-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
et résolu

Que le Conseil municipal autorise la cession du terrain connu comme étant le lot 3 038 527 du cadastre du Québec (412, rue Filion) en faveur de la Ville de Lachute pour la somme de 1 \$, après que le cessionnaire ait réalisé toutes les conditions nécessaires pour se prévaloir de l'allocation de départ, notamment d'avoir obtenu un permis de démolition et d'avoir effectué les travaux requis, le tout, tel que décrit au Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents 2019 du Ministère de la Sécurité publique;

Que le tout soit conditionnel à la vérification des titres de propriétés, servitudes et autres charges affectant les titres de propriété et que l'état de la propriété soit acceptable et satisfaisant pour la Ville de Lachute;

Que les frais notariés et d'arpentage, le cas échéant, soit à la charge du cédant et que le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis aux fins des présentes.

-Adopté

15. Loisirs :

15.1. Rejet des soumissions concernant les travaux de réfection de toitures dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public du 30 août 2019 pour des travaux de réfection de toitures dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT le projet 05725 inscrit au PTI 2019-2020-2021;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 19 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le coût des soumissions reçues est largement plus élevé que l'estimation des coûts des travaux préparée par la firme Gestion BIM 5D Inc.;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de soumissions préparé par la firme Gestion BIM 5D Inc. qui recommande le rejet des soumissions;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Loisirs, culture et vie communautaire de rejeter les soumissions reçues;

En conséquence; il est :

365-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
et résolu



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil municipal rejette les soumissions reçues en date du 19 septembre 2019 concernant les travaux de réfection de toitures dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale.

-Adopté

15.2. Rejet des soumissions concernant le mandat de services professionnels en architecture pour la coordination et la surveillance des travaux de réfection de toitures dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 9 septembre 2019 pour des services professionnels en architecture pour la coordination et la surveillance des travaux de réfection de toitures dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT le projet 05725 inscrit au PTI 2019-2020-2021;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 19 septembre 2019;

CONSIDÉRANT le rejet séance tenante des soumissions reçues en date du 19 septembre 2019 concernant les travaux de réfection de toitures dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que les services professionnels de coordination et de surveillance des travaux de réfection des toitures ne sont plus requis;

En conséquence; il est:

366-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal rejette les soumissions reçues en date du 19 septembre 2019 concernant le mandat de services professionnels en architecture pour la coordination et la surveillance des travaux de réfection de toitures dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale.

-Adopté

15.3. Autorisation de signature d'une entente avec le Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil pour des services d'intervention dans le cadre du projet de la prévention de la criminalité sur le territoire lachutois

CONSIDÉRANT la subvention reçue du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2017-2020;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'ajouter un volet au projet de prévention déjà en place;

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



CONSIDÉRANT la volonté et la capacité du Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil d'offrir un service d'intervention en prévention de la criminalité;

CONSIDÉRANT que l'organisme souhaite favoriser l'amélioration des sphères de vie des familles en supportant la valorisation et les réussites au quotidien, tout en faisant la promotion des valeurs associées au respect des autres, à la tolérance, à l'égalité, à l'honnêteté, au sens des responsabilités et au pacifisme;

CONSIDÉRANT que l'organisme a notamment pour mission de contribuer aux changements de valeurs du milieu, de développer l'estime de soi chez ses participants, de développer un sentiment d'appartenance à la communauté et de briser l'isolement;

CONSIDÉRANT que le projet vise la présence de ressources humaines affectées notamment à des services d'intervention de 1^{ère} et de 2^e ligne au Parc Ayers et aux infrastructures extérieures de la Polyvalente Lavigne;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis;

CONSIDÉRANT que l'article 573.3 (2.1°) de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'il est possible d'octroyer un contrat sans appel d'offres lorsque le contrat est conclu avec un organisme à but non lucratif et qui est un contrat d'assurance ou un contrat pour la fourniture de services autres que ceux énumérés au paragraphe 2.3° ou que ceux en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles;

En conséquence; il est:

367-10-2019

Proposé par Madame Guylaine Cyr Desforges
appuyé par Monsieur Serge Lachance
et résolu

Que le Conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Lachute, l'entente concernant les modalités de l'ajout de services d'intervention dans le cadre du projet de prévention de la criminalité sur le territoire lachutois;

Que le Conseil municipal autorise le versement d'une somme globale de 40 400 \$ au Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil pour l'ajout de services d'intervention dans le cadre du projet de prévention de la criminalité sur le territoire lachutois pour la période du 22 septembre 2019 au 31 août 2020, soit 11 546 \$ payable à même les sommes disponibles au budget 2019 et 28 854 \$ à être inscrit au budget d'opération pour l'année 2020;

Que le Conseil municipal mandate la Direction des loisirs, culture et vie communautaire pour assurer le suivi de cette entente.

-Adopté



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

15.4. Autorisation d'utiliser le parc Barron pour la « Nuit des sans-abris 2019 »

CONSIDÉRANT la demande du 10 septembre 2019 du Pavillon Hamford d'utiliser le parc Barron le 18 octobre 2019 de 18 h à 22 h environ pour la tenue de l'activité gratuite « Nuit des sans-abris 2019 »;

CONSIDÉRANT que l'activité a eu lieu avec succès l'an dernier;

CONSIDÉRANT que cette activité vise à sensibiliser la communauté lachutoise et les environs à la situation de pauvreté, de désaffiliation sociale et d'itinérance qui confronte de plus en plus de Québécois;

CONSIDÉRANT les objectifs de faire de la prévention, de la sensibilisation, de la référence et de redonner l'espoir;

CONSIDÉRANT que ce projet permet : d'outiller, informer, responsabiliser, croire en la deuxième chance, développer la solidarité, transmettre des messages d'espoir, développer le milieu communautaire, faire de la réduction de méfait par la sensibilisation;

CONSIDÉRANT que l'activité servira également à faire connaître les organismes communautaires qui sont invités à participer à la démarche;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'action numéro 49 du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit de « Poursuivre les initiatives visant à réduire la criminalité, notamment en amont des problématiques »;

En conséquence; il est:

368-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal autorise l'utilisation du parc Barron par le Pavillon Hamford pour l'activité gratuite « Nuit des sans abris 2019 » le 18 octobre 2019 de 18 h à 22 h environ;

Que le Conseil municipal autorise la collaboration de la Direction des loisirs, culture et vie communautaire afin de contribuer au bon déroulement de l'activité;

Que le Pavillon Hamford soumette à la Direction des loisirs, culture et vie communautaire, avant la tenue de l'activité, une preuve d'assurance responsabilité civile couvrant celle-ci.

-Adopté

15.5. Proclamation de la Semaine des bibliothèques publiques 2019

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population : information, alphabétisation, éducation et culture;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec ont un rôle majeur dans le développement de la littératie des Québécois et l'évolution de la société;

En conséquence; il est:

369-10-2019

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer et résolu

Que le Conseil municipal proclame la semaine du 19 au 26 octobre 2019, « Semaine des bibliothèques publiques » dans notre municipalité.

-Adopté

15.6. Appui au Cercle des Fermières de Lachute

CONSIDÉRANT que les Cercles des Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que les Cercles des Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises, à plusieurs organismes et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

CONSIDÉRANT l'implication du Cercle des Fermières de Lachute dans la communauté en donnant, entre autres, des mitaines et tuques dans les écoles primaires des municipalités de la MRC d'Argenteuil et en organisant des activités pour briser l'isolement;

CONSIDÉRANT que le Cercle des Fermières de Lachute utilisent déjà les locaux de la Villa Mont-Joie;

CONSIDÉRANT la demande du Cercle des Fermières de Lachute d'utiliser sans frais les locaux de la Villa Mont-Joie appartenant à la Ville de Lachute;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute est fière d'appuyer le Cercle des Fermières de Lachute par le versement d'une somme de 1 000 \$ afin de leur permettre d'avoir accès à des locaux à la Villa Mont-Joie, sans avoir à déboursier le coût de location;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée également au Cercle des Fermières de Lachute par la MRC d'Argenteuil;

En conséquence; il est:



370-10-2019

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
et résolu

Que le Conseil municipal accorde une aide financière au Cercle des Fermières de Lachute au montant de 1 000 \$ afin de leur permettre d'avoir accès aux locaux de la Villa Mont-Joie;

Que cette aide financière soit versée directement à la Villa Mont-Joie pour et au nom du Cercle des Fermières de Lachute.

-Adopté

16. Affaires diverses :

16.1. Autorisation de signature de l'entente d'échange de terrains entre la Ville de Lachute et Cascades Canada ULC

CONSIDÉRANT la résolution numéro 222-07-2017;

CONSIDÉRANT l'entente signée entre les parties le 28 juin et le 5 juillet 2017;

CONSIDÉRANT la correspondance du 8 août 2019 de monsieur Régis Arsenault, directeur d'usine chez Cascades, adressée au maire;

CONSIDÉRANT que Cascades Canada ULC. souhaite effectuer des travaux d'aménagement et d'agrandissement de son stationnement sur sa propriété connue comme étant le lot 4 330 075 du cadastre du Québec et sur les lots contigus appartenant à la Ville, soit le lot 4 330 074 du cadastre du Québec et une partie du lot 4 330 072 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite acquérir des parties des lots 3 037 540, 2 624 938 et 4 330 070 du cadastre du Québec appartenant à Cascades Canada ULC pour y aménager une piste cyclable et un abribus;

CONSIDÉRANT l'urgence pour Cascades de procéder aux travaux et la volonté des parties de préciser les termes de leur entente;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de collaborer au développement industriel sur son territoire;

CONSIDÉRANT que d'ici à ce que l'acte d'échange soit signé, Cascades Canada ULC a besoin d'effectuer les travaux d'aménagement et d'agrandissement de son stationnement sur la propriété de la Ville de Lachute, et ce d'ici le 1^{er} décembre 2019;

CONSIDÉRANT les discussions récentes entre les parties;

En conséquence; il est :

371-10-2019

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



Que le Conseil municipal approuve les termes de l'entente d'échange de terrains entre la Ville de Lachute et Cascades Canada ULC., afin d'échanger le lot 4 330 074 et une partie du 4 330 072 du cadastre du Québec appartenant à la Ville en échange de parties des lots 3 037 540, 2 624 938 et 4 330 070 du cadastre du Québec appartenant à Cascades Canada ULC, le tout sans soulte, version du 30 septembre 2019;

Que la portion de la rue Princesse faisant l'objet de l'acte d'échange, soit une partie du lot 4 330 072 du cadastre du Québec, perde son caractère de rue publique suite à la signature de l'acte d'échange;

Que le Conseil municipal autorise Cascades Canada ULC à effectuer des travaux d'aménagement (écran visuel végétal et pose d'une clôture) d'ici le 1^{er} décembre 2019 sur la propriété de la Ville étant composée du lot 4 330 074 et d'une partie du lot 4 330 072 du cadastre du Québec, le tout aux conditions suivantes:

- Soumettre un programme des travaux et un échéancier de réalisation;
- Transmettre une preuve d'assurance de la compagnie couvrant les travaux et tenant indemne la Ville de tout incident, la police d'assurance devant notamment mentionner la Ville de Lachute comme assurée additionnelle;
- Pour toute fermeture temporaire d'une rue ou partie de rue, transmettre une demande à la Direction des travaux publics, laquelle est responsable d'installer des barricades et une signalisation appropriée;
- Pour tout raccordement ou fermeture de branchement aux réseaux d'aqueduc ou d'égout, obtenir l'autorisation préalable de la directrice du Génie ou du directeur des Travaux publics;

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer ladite entente ainsi que tout document ou contrat découlant de celle-ci dont l'acte d'échange et la servitude à intervenir;

Que les frais d'opération cadastrale, de préparation et de publication du contrat d'échange et de la servitude soient à la charge de Cascades Canada ULC, de même que les taxes applicables, le cas échéant, et les frais de permis.

-Adopté

17. Deuxième période de questions

Le maire déclare ouverte la période de questions pour les personnes présentes à la séance. Diverses questions ont été formulées, auxquelles le maire et les membres du Conseil ont apporté les réponses jugées utiles, la greffière prenant note de ces interventions afin de les référer aux personnes concernées pour fins de vérifications et suivi utile, le cas échéant. La période de questions est ensuite close.



372-10-2019

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

18. Levée de la séance

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 48.

-Adopté

Carl Péloquin
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



A large rectangular area defined by a thin black border. A diagonal line runs from the bottom-left corner to the top-right corner, dividing the space into two triangles. This area is currently blank, intended for the minutes of the council meeting.